

## **La Médicale Multirisque Pro : le nouveau contrat de La Médicale qui s'ajuste aux besoins des professionnels libéraux de santé**

**La Médicale, compagnie du groupe Crédit Agricole Assurances, propose une nouvelle version de son contrat multirisque professionnelle. Un contrat clé pour la pérennité de l'activité des professionnels libéraux de santé en cas de sinistre. Développé dans le cadre d'une démarche de co-crédation, il est le fruit d'une concertation étroite avec les agents généraux de La Médicale qui sont en relation directe avec les professionnels de santé.**

*La Médicale Multirisque Pro propose désormais trois offres au sein d'un même contrat, dont une dédiée aux opticiens, afin de s'ajuster à la situation de l'assuré :*

### **- Une offre pour tous les professionnels libéraux de santé qui comprend :**

- ❖ Un contrat couvrant les murs et/ou le matériel avec deux formules :
  - Une formule Essentielle basée sur un montant en capital selon un choix de cinq paliers de 15 000€ à 120 000€. Elle s'adresse aux médecins généralistes, aux paramédicaux et aux sociétés pour assurer les parties communes.
  - Une formule Confort basée sur le chiffre d'affaires. Le montant des garanties est défini selon le taux de couverture choisi : 30%, 50%, 80% ou 100% du chiffre d'affaires. Cette formule s'adresse particulièrement aux médecins spécialistes qui ont des besoins de couverture plus importants.
- ❖ Un contrat « Perte d'exploitation » basé sur le chiffre d'affaires qui couvre une baisse de la marge brute de l'assuré en cas de sinistre. Il peut être souscrit seul ou en complément des formules Essentielle et Confort. Une indemnisation forfaitaire est proposée pour les arrêts d'activité de courte durée permettant aux assurés d'être indemnisés rapidement, et un règlement classique indemnitaire pour les arrêts d'activité plus longs.

### **- Une nouvelle offre « OpticGlobale » pour les magasins d'optique**

La Médicale ouvre son contrat aux opticiens. Basé sur le montant du chiffre d'affaires, c'est un contrat tout en un : assurance du magasin d'optique, de la perte d'exploitation, de la perte de valeur vénale et de la responsabilité civile professionnelle de l'opticien.

### **- Une offre spécifique pour le matériel seul**

Basée sur la valeur du matériel, elle s'adresse aux professionnels de santé détenteurs d'un matériel coûteux ou critique pour la pratique de leur activité.

### **A propos de La Médicale**

Acteur majeur sur son marché, avec 378 millions de chiffre d'affaires et plus de 490 000 contrats en portefeuille à fin 2010, La Médicale est le partenaire de plus de 220 000 clients dont 150 000 professionnels libéraux de santé. Son réseau spécialisé de plus de 100 agents généraux répartis dans 43 agences régionales fait de La Médicale, depuis 60 ans, un acteur unique pour sa souplesse et sa capacité d'accompagnement de chaque professionnel, dans son activité comme dans sa vie personnelle, afin de lui assurer la meilleure protection possible.

### **A propos du groupe Crédit Agricole Assurances**

1er bancassureur en Europe et 2ème assureur vie en France par le montant des primes collectées, le groupe Crédit Agricole Assurances rassemble les activités d'assurance en France comme à l'international et réunit Predica pour l'assurance de personnes, Pacifica en assurance dommages, Caci pour l'assurance emprunteurs, les filiales à l'international, Caagis pour la gestion informatique et ses services ainsi que Spirica et LifeSide Patrimoine pour l'assurance vie patrimoniale.

Le groupe Crédit Agricole Assurances en chiffres (au 31/12/2010)

- 29,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 218,5 milliards d'euros d'encours
- 984 millions d'euros de résultat consolidé
- Plus de 3200 personnes

[www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com)